

Coopérations bilatérales

Coopération franco-allemande en matière éducative

Feuille de route pour les ministres chargés de l'Éducation

*établie par le ministère de l'Éducation nationale (F)
et le plénipotentiaire chargé des affaires culturelles dans le cadre
du traité sur la coopération franco-allemande, le ministère des Affaires
étrangères et le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (D)*

*Conseil des ministres franco-allemand
du 12 novembre 2007*

8^{ème} conseil des ministres franco-allemand, Berlin, 12 novembre 2007
Feuille de route des ministres chargés de l'éducation
Ministère de l'Education nationale (F)
Plénipotentiaire chargé des affaires culturelles dans le cadre du Traité sur la
coopération franco-allemande - Ministère des affaires étrangères - Ministère fédéral de
l'éducation et de la recherche (D)
Correspondants chargés de la coordination au niveau des services :
F : Michel Tarpinian (MEN-MESR / DREIC)
D : Michael Ott (Ministère des affaires étrangères, Bureau I du Plénipotentiaire)

1. Objectifs stratégiques

La connaissance de la langue du partenaire constitue le socle d'une coopération fructueuse entre la France et l'Allemagne. L'objectif d'une politique éducative commune est donc de promouvoir l'apprentissage de la langue du partenaire et de soutenir un modèle d'éducation qui permette aux jeunes des deux pays de maîtriser deux langues vivantes européennes en plus de leur langue maternelle.

La coopération éducative franco-allemande doit également encourager les jeunes à considérer la France et l'Allemagne comme un espace commun pour leur formation et pour l'exercice de leur profession future. Le point central du programme de travail commun consiste en des mesures visant à faciliter les échanges dans les domaines de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle et en des initiatives permettant de lever les obstacles à la mobilité des élèves, des stagiaires et des travailleurs.

Ces objectifs se situent dans le cadre des priorités fixés par l'Union Européenne dans les domaines linguistique et éducatif (processus de Lisbonne) : diversité linguistique et compatibilité des systèmes d'enseignement.

Les deux pays se donnent comme nouvel axe de travail de coopérer dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, en particulier au profit des jeunes issus de l'immigration.

Comme cela a été le cas pour la présidence allemande de l'Union européenne au premier semestre 2007, le dialogue entre les deux pays est de nature à enrichir la préparation en cours de la présidence française du second semestre 2008, en particulier sur les thèmes de l'inclusion sociale et de l'orientation des élèves.

2. Projets concrets en matière d'intégration

Table ronde « Intégration et égalité des chances : de l'école à l'emploi »

Sous le titre « Intégration et égalité des chances : de l'école à l'emploi », une table ronde réunissant à Paris, le 16 novembre 2007, des experts de l'éducation et de la formation professionnelle permettra un échange de bonnes pratiques. Les participants présenteront les programmes français et allemands pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, ainsi que les actions concrètes et les dispositifs spécifiques mis en œuvre dans ce domaine. Ce sera l'occasion de préciser les difficultés rencontrées, de présenter des solutions expérimentées et de définir les objectifs. De ce dialogue doivent résulter des projets d'action commune au bénéfice de groupes de jeunes auxquels la coopération franco-allemande peut offrir des chances supplémentaires d'intégration. L'ouverture culturelle et linguistique au pays voisin, ainsi que la plus-value d'une période de formation effectuée dans l'environnement professionnel du grand partenaire économique que sont la France et l'Allemagne l'un pour l'autre, constituent en effet d'importants atouts dont doivent bénéficier en priorité ceux qui en ont le plus besoin.

3. Autres projets de coopération

Projet 1 : Promotion de l'apprentissage de la langue du partenaire

En vue de cet objectif, sera encouragé, notamment, l'enseignement précoce de la langue du partenaire. Une meilleure information des élèves, des parents et des enseignants sera mise en œuvre de façon continue pour promouvoir l'apprentissage de la langue.

Projet 2 : Développement de la coopération décentralisée

Afin de continuer d'encourager la coopération décentralisée, cadre important et nécessaire pour la coopération éducative, les recteurs d'académie et les ministres de l'éducation des Länder se rencontreront à nouveau. Cette rencontre aura lieu à Berlin les 13 et 14 décembre 2007. A cette occasion seront présentés des exemples de bonnes pratiques entre les Länder et les Académies, parmi lesquels le projet pilote suivant : du 3 au 5 octobre 2008, plusieurs centaines d'élèves romanistes du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie seront accueillis dans les académies d'Ile de France pour rencontrer leurs camarades français dans le cadre de projets pédagogiques et d'activités culturelles communs.

Projet 3 : Encouragement de la mobilité des professeurs

Pour assurer un enseignement vivant et actuel de la langue et de la culture du partenaire, les échanges d'enseignants, notamment dans le cadre de leur formation continue, seront fortement soutenus.

Projet 4 : Développement de la mobilité dans le domaine de la formation professionnelle

Une coopération renforcée des systèmes de formation professionnelle des deux pays sera poursuivie. Les échanges d'élèves et d'apprentis et l'élaboration de référentiels de compétences communs seront encouragés.

Projet 5 : Coopération dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle

Composante essentielle de la formation des jeunes, l'éducation artistique et culturelle contribue au développement de leurs connaissances, de leurs compétences, de leur sensibilité et de leur créativité. Parce qu'elle transmet les codes et les références qui font la particularité d'une culture, elle est aussi un puissant facteur d'intégration sociale et d'égalité des chances. Les deux pays procéderont dans un premier temps à un échange de bonnes pratiques, en vue d'identifier des projets communs concrets de coopération dans ce domaine.

Projet 6 : Réalisation d'un manuel d'histoire franco- allemand

Le soutien apporté à la réalisation des 2^{ème} et 3^{ème} volumes du manuel d'histoire franco-allemand sera poursuivi. Après la publication du 1^{er} volume à l'été 2006, le 2^{ème} volume paraîtra au printemps 2008.